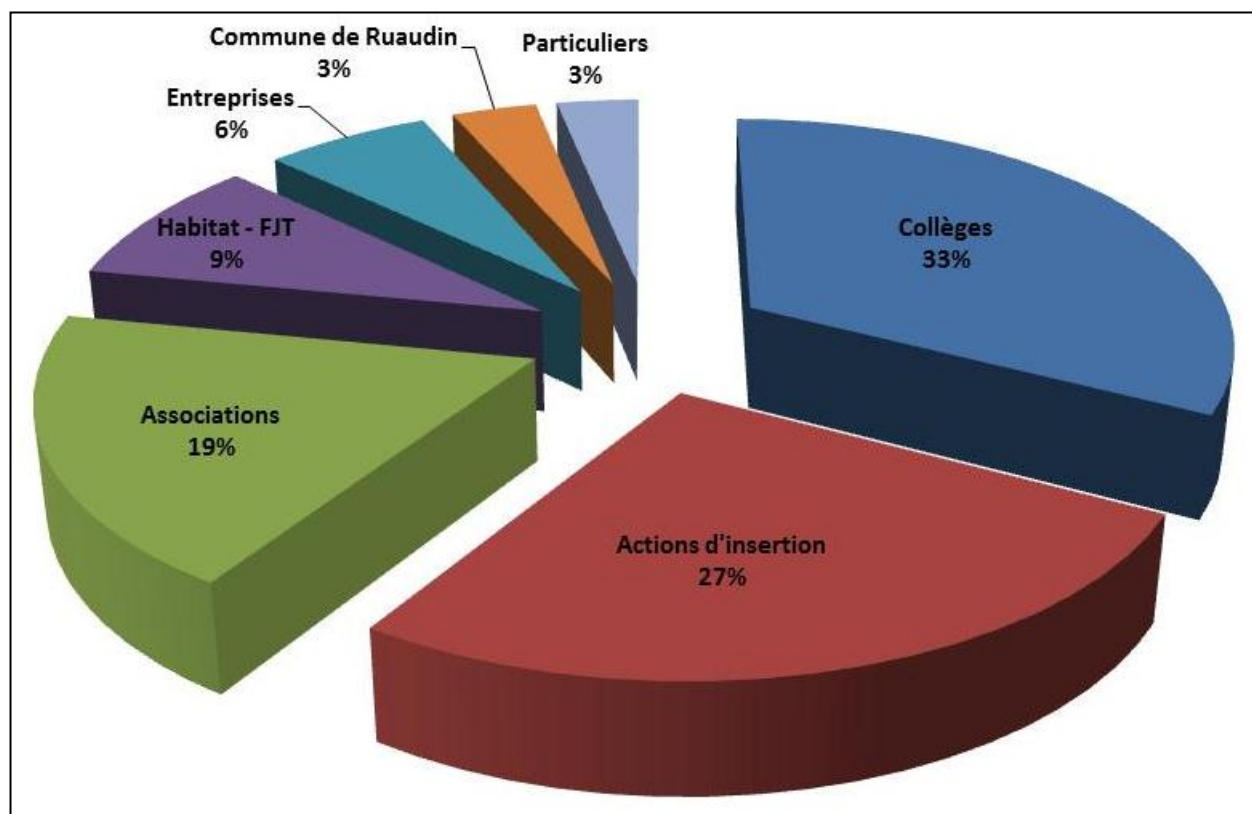


## Bilan 2011 des interventions du Conseil général de la Sarthe sur le canton Le Mans Sud – Est

Chaque mois, le Conseil général réuni en commission permanente étudie les dossiers déposés par des collectivités locales, des associations ou des particuliers et décide l'octroi de subventions en fonction de ses compétences et des décisions prises en Assemblée plénière.

Au cours de l'année 2011, c'est 1 414 568 € <sup>(1)</sup> qui ont été versés par le Conseil général de la Sarthe au bénéfice du canton Le Mans Sud-Est. Cette somme se répartit de la façon suivante :



• **461 922 € pour les Collèges du canton (hors travaux)**

Collège du Sacré-Cœur (établissement privé)	125 069 €
Collège Vauguyon	120 725 €
Collège Les Sources	109 636 €
Collège Le Ronceray	90 902 €
Collège expérimental Anne Frank	15 590 €

• **374 670 € pour les associations d'insertion des personnes en difficultés**

Culture et Liberté	154 000 €
Centre social des Quartiers Sud	102 270 €
Pain contre la Faim	67 000 €
Études et chantiers (chantier du Circuit)	51 400 €

• **267 287 € pour les associations du canton**

MJC Plaine du Ronceray	38 810 €
Centre d'Information sur le Droit des Femmes (Pontlieue)	25 385 €
Centre social des Quartiers Sud	22 115 €
Autres associations socioculturelles	100 057 €
Associations sportives	80 920 €

• **126 744 € en faveur du logement**

Foyer des Jeunes Travailleurs Arc en Ciel (Cité des Pins)	81 829 €
Mancelle d'habitation (construction - Ruaudin)	25 900 €
Le Mans Habitat (rénovation - Le Mans)	15 015 €
Sarthe Habitat (travaux - Ruaudin)	4 000 €

• **91 577 € en faveur des entreprises**

Société Pescarolo Team (Le Mans)	50 000 €
Société Recti-Sarthe (Ruaudin)	40 000 €
Aides aux agriculteurs (Ruaudin)	1 577 €

• **47 135 € de dotations diverses pour la Commune de Ruaudin**

- **45 233 € pour des bourses à 587 collégiens**

(Bourses à 587 collégiens, subventions pour adaptation du logement des personnes âgées ou aides aux naissances multiples)

(1) Ce document ne fait état que des sommes votées par la Commission permanente ; il est donc forcément incomplet. Il faudrait y ajouter :

- Les charges de personnel des travailleurs sociaux (assistantes sociales et service RSA), des TOS des collèges, des personnels d'entretien du réseau routier ;
- Les allocations versées aux habitants du canton (APA, PCH, RSA ...) ;
- Les sommes consacrées au fonctionnement des équipements sanitaires et sociaux (exemple : le foyer des Hêtres de Ruaudin = 796 000 € annuel) ;
- Les financements apportés au Pôle d'excellence sportif du Mans (Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures, MMArena, Le Mans Sarthe Basket, Le Mans FC ou encore le Musée de l'automobile) ;
- Les travaux entrepris directement par le Conseil général : entretien des collèges et de la voirie départementale.